



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CAMPING

Au moment de l'arrivée, tous les clients du camping, les locataires des bungalows ainsi que des emplacements, doivent présenter une pièce d'identité pour chaque personne de la cellule familiale pour l'enregistrement exigé par la loi italienne et remplir toutes les formalités requises pour l'attribution de l'emplacement ou du logement selon leur réservation. L'accès au village implique l'acceptation des tarifs en vigueur ainsi que des dispositions du présent règlement et l'engagement de tout campeur de s'y conformer en toutes ses parties. Des règles additionnelles, visant à améliorer le fonctionnement général du camping pourront être insérées dans le règlement par la Direction. L'entrée au camping implique aussi l'autorisation par les campeurs de prises de vues vidéos et photos lors des activités collectives. Les membres du personnel sont chargés de faire respecter le présent règlement et à signaler au gestionnaire les contrevenants. Toute infraction pourra entraîner l'expulsion de son auteur.

Le paiement du solde est dû à l'arrivée; en cas de départ anticipé, d'interruption du séjour réservé, le client devra en tout cas régler entièrement toute la période réservée. La Direction du camping se réserve le droit de réserver à d'autres locataires l'habitation ou l'emplacement rendues en avance. Les visiteurs ne sont admis qu'avec l'autorisation de la direction et en présentant une pièce d'identité; ils peuvent entrer dans le terrain du camping uniquement à pied et doivent le quitter avant 24h00. S'ils restent plus de 1 heure, ils doivent payer la tarif visiteur d'entrée, selon la liste des prix en vigueur. L'accès au terrain du camping est strictement interdit à tout visiteur étrangers est strictement interdit l'entrée aux visiteurs extérieurs. Les personnes surprises à l'intérieur du terrain du camping, sans autorisation de la Direction seront immédiatement dénoncées aux autorités concernées. Les usagers du terrain de camping sont instamment priés d'éviter à n'importe quelle heure tous comportements, activités et jeux qui pourraient gêner leurs voisins. Les appareils sonores (télévisions et radios) doivent être réglés en conséquence.

Les parents doivent toujours surveiller leurs enfants. Le silence doit être respecté de 13h30 à 15h00 et de 24h00 (minuit) à 07h00. Pendant ce temps, il est défendu de circuler avec des véhicules à moteur, de monter et démonter tentes et /ou toute autre activité qui pourrait causer du bruit ou des nuisances aux autres clients. La circulation des voitures est autorisée de 07h00 à 13h30 et de 15h00 à 24h00 (minuit), mais les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de vitesse de 10 km /h et en respectant la signalisation intérieure du camping. Tous ceux qui doivent sortir et rentrer pendant les heures de silence sont priés de le communiquer à la direction avant 19h30. Les voitures des campeurs doivent être garées sur les places parking numérotées, réservés par le bureau d'accueil. Il est strictement interdit de rouler et stationner les voitures sur les emplacements.

La Direction décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou dommage de toute nature survenant à l'intérieur du camping, sur la plage, dans le stockage de bateaux.; chaque campeur est tenu à garder les objets en sa propriété. Le Camping décline aussi toute responsabilité en cas de dommages causés aux voitures, motos, camping-cars, caravanes, tentes, bateaux etc... chaque campeur est tenu à garder les objets en sa propriété. Il est rigoureusement interdit d'endommager les équipements, les structures du camping, les arbres, les plantes et les fleurs; il est interdit d'allumer des feux à ciel ouvert, de creuser des trous, de verser des liquides bouillants, salés ou de déchet sur le sol, ainsi que d'installer de toiles de couverture sur les vérandas et les gazebos. Il est également strictement défendu de mettre des clôtures, délimitations ou tout autre type de structure autour de l'emplacement attribué.

La direction du camping décline toute responsabilité en cas d'incendies provoqués par les campeurs qui sont de toute façon responsables de tous dommages causés aux structures et équipements du camping et à tiers. La Direction du camping décline toute responsabilité en cas de dommages causés à personnes et/ou choses due à l'utilisation des équipements mis à disposition des campeurs (par exemple terrains de tennis et volleyball de plage, aire de jeux pour les enfants, salle de remise en forme), étant entendu que cette utilisation se fait à risques et périls des campeurs. Il convient de noter que les mineurs sont autorisés à utiliser tous les équipements du camping, à participer aux différentes activités à son intérieur et sur la plage, seulement sous la surveillance étroite de leurs parents.

La direction du camping décline toute responsabilité en cas de dommages causés à personnes et/ou choses en raison d'un cas fortuit, de force majeure (par exemple, grêle, vent, pluie, trombes, actes intentionnels et/ou malveillants de tiers etc.) c'est-à-dire en raison de tout fait non imputable à la direction du camping. Les mineurs ne sont admis que s'ils sont accompagnés de leurs parents ou d'un membre de

leur famille majeur. Les enfants doivent être accompagnés aux toilettes, dans l'aire des jeux sur la plage par un adulte et ils devront toujours être sous la surveillance de leurs parents. À cet égard la direction du camping décline toute responsabilité. Les chiens sont admis conformément au Règlement animaux (voir «Nos amis, les animaux»). Le papier, le verre, le plastique et les ordures doivent être jetés dans les conteneurs de déchets appropriés dans les centres de recyclage placés en différents zones du camping. Les réservoirs de toilettes doivent être vidés uniquement dans les WC chimiques prévus à cet effet et on est obligé d'utiliser du papier hygiénique et des additifs chimiques pour dissoudre les déchets organiques. Les lessives et vaisselles doivent se faire dans les bacs des sanitaires aménagés à cet effet près de toilettes. Les campeurs sont tenus d'utiliser les services, les usages (électricité, eau et gaz) de bungalows et emplacements, afin d'en éviter les gaspillages. Il est strictement interdit de laver les voitures et les motos à l'intérieur du camping.

## ANIMAUX

Au moment de la réservation, vous devez obligatoirement informer le bureau d'accueil de la présence de votre animal de compagnie, dont l'entrée doit être autorisée par la direction. Les races de chiens et d'animaux considérées comme dangereuses ou signalées comme telles par les autorités compétentes, peuvent être, si la direction le souhaite, expulsées du camping. Les chiens (ou les autres animaux) doivent être vaccinés selon la réglementation en vigueur, constamment tenus en laisse et sous le contrôle strict du propriétaire, qui est obligé à ramasser et retirer les excréments de ses animaux. Les propriétaires d'animaux sont responsables de tous dommages, lésions ou ennuis éventuels causés par leurs animaux à des tiers et aux structures du village. Il est interdit de laisser les animaux seuls dans les emplacements ou dans les bungalows. Les animaux domestiques ne sont pas admis sur la plage par la municipalité de Pesaro

## BUNGALOWS

Le numéro du bungalow et sa propre place de parking sont attribuées par le bureau d'accueil qui, pour des raisons organisationnelles, se réserve le droit de changer le bungalow déjà réservé et attribué. Le usagers des logements pourront occuper le bungalow attribué à partir de 16h30 le jour de l'arrivée.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'annulation de la réservation ou d'interruption du séjour. Aucune réduction du prix ni aucun remboursement ne seront consentis en cas d'arrivée tardive et de départ anticipé. Les réservations des clients, qui ne se présentent pas du tout au camping (no-show) avant 23h00 le jour prévu sans préavis de retard, seront considérées comme annulées. Chaque client s'engage à garder son bungalow et à ne pas déplacer les meubles à son l'intérieur sans autorisation. D'éventuels dégâts au logement et aux équipements seront débités au client. Le nettoyage final de la maison est compris dans le prix seulement si la villa sera laissée propre et rangée à la fin du séjour. Dans le cas contraire on demandera au client un montant pour le nettoyage final variable selon le type de la villa. Pour cela la direction se réserve le droit d'effectuer l'inspection finale. Le bungalow doit être libéré entièrement équipé avant 9h30 le jour du départ. La durée de chaque séjour est calculé en fonction du nombre de nuits consécutives passées sur le terrain de camping. Le jour du départ, les bungalows doivent être libérés avant 9h30. Après ce terme, on facturera une nuit supplémentaire.

## EMPLACEMENTS

Le numéro de l'emplacement et sa propre place de parking sont attribués par le bureau d'accueil qui, pour des raisons organisationnelles, se réserve le droit de changer l'emplacement déjà réservé et attribué. Chaque campeur doit respecter et se maintenir dans les limites de son terrain attribué selon les indications de la direction. L'empiètement sur le terrain voisin comporte le paiement de deux emplacements. Les campeurs pourront occuper leur emplacement à partir de 16h30 le jour de l'arrivée. Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'annulation de la réservation. Aucune réduction du prix ni aucun remboursement ne seront consentis en cas d'arrivée tardive et de départ anticipé. Les réservations des clients, qui ne se présentent pas du tout au camping (no-show) avant 23h00 le jour prévu sans préavis de retard, seront considérées comme annulées. La durée de chaque séjour est calculé en fonction du nombre de nuits consécutives passées sur le terrain de camping. Dans le terrain attribué les campeurs peuvent se connecter au réseau de l'eau, à son écoulement et au réseau électrique en utilisant exclusivement les bornes électriques montré par le personnel du camping. Les campeurs sont autorisés à n'utiliser qu'un seul branchement électrique et en cas d'absence prolongée et pour des raisons de sécurité, le campeur est tenu de débrancher sa prise du borne électrique. Les campeurs sont invités à faire très attention lors du raccordement de l'évier à la canalisation (canalisation siphonnée) présent dans l'emplacement pour éviter l'apparition de mauvaises odeurs dans leur emplacement et dans ceux environnantes. Toute modification est strictement interdite. Le jour du départ, l'emplacement devra être rendu propre, en ordre et débarrassé de toutes sortes d'objets avant 12h00. Après ce temps, on facturera une journée supplémentaire.